

Retour sur la 4^e Journée de l'évaluation de la CNCC

Près de 450 professionnels de l'évaluation réunis le 10 octobre 2013 autour du thème : « Technique et normalisation au service de l'évaluation – une application homogène aux PME et aux groupes ».

Zoom sur les deux tables rondes de la journée

Philippe Arraou, vice-président du Conseil supérieur, a participé à la première table-ronde de la journée sur « le rôle de la FFEE et la normalisation aux services de l'évaluation » aux côtés de Thierry Luthi (Association nationale des Directeurs Financiers et de Contrôle de Gestion, DFCG) et de Dominique Ledouble (Fédération Française des Experts en Evaluation, FFEE). Ce dernier a rappelé l'origine et les missions de la FFEE, notamment son rôle de représentation des professionnels français de l'évaluation au niveau international auprès de l'International Valuation Standards Council, IVSC.

Thierry Luthi a évoqué la nécessité de normaliser les pratiques pour un directeur financier. Toutefois, la complexité des processus d'évaluation dans le cadre des normes internationales ne doit pas aboutir à des difficultés de mise en œuvre pour les entreprises et les professionnels : « Il faut un cadre souple ».

Même s'il n'existe pas de normes nationales en matière d'évaluation, Philippe Arraou a rappelé que les experts-comptables et les commissaires aux comptes interviennent dans un cadre normatif dans le respect des règles déontologiques, du secret professionnel, qui encadrent la profession. Un référentiel est cependant souhaité car il est source de confiance et de sécurité pour les entreprises.

Marie-Claire Berson, présidente du Comité évaluation du Conseil supérieur, a souligné l'importance d'avoir une approche pluridisciplinaire en matière d'évaluation.

La seconde table-ronde, animée par Gilles de Courcel, était consacrée à la « cession de titres ou cession directe de fonds de commerce, un choix en période de crise :

différences et pratique actuelle ».

Gilles Lecointre a rappelé l'importance pour une entreprise d'avoir une stratégie, facteur de pérennité important.

Jean-Marc Durand a indiqué que Bpifrance intervenait indifféremment qu'il s'agisse d'une cession de fonds ou de titres. Certes, la cession d'actifs de fonds de commerce est une situation pouvant être plus claire pour les banques mais celles-ci considèrent peu la valeur d'un fonds de commerce dans ce type d'opération.

Anne Binder, administrateur de PME Finance, est intervenue sur la cession d'une branche complète ou partielle d'activité en évoquant l'importance d'apprécier les répercussions de sa cession sur l'ensemble de l'activité de l'entreprise. La désertification du territoire nécessite de s'intéresser davantage à la cession de fonds de commerce. Sujet sur lequel les dirigeants ont un besoin important de conseils.

Zoom sur deux ateliers parmi une douzaine de thématiques

L'évaluation des marques

Lors de cet atelier, animé par Sébastien Sancho de la CNCC et Guy Jacquot de la Compagnie Nationale des Experts Judiciaires en Finance et Diagnostic, CNEJFD, avec la participation de Thierry Villotte, président de Guy Degrenne, les différentes définitions de la marque ont été rappelées. Juridiquement, la marque correspond à un signe distinctif, comptablement à une immobilisation incorporelle, et économi-



quement, à une source de revenus caractérisée par une image et une notoriété.

Les différentes méthodes utilisées dans le cadre d'une mission comptable (lors de l'acquisition d'une marque au titre d'un actif isolé ou d'un regroupement d'entreprises, lors des tests de dépréciation) ou juridique (lors de la mise en place d'un contrat de licence par exemple) ont été présentées.

L'atelier a permis de rappeler le cadre normatif existant en la matière notamment la norme ISO 10668 "Evaluation d'une marque – exigences pour l'évaluation monétaire d'une marque" et les principes de

l'OCDE applicables en matière de prix de transfert.

Comptes annuels des PME : comment vérifier la valeur des titres de participation à chaque clôture ?

Pierre Préjean, président de la commission des Missions d'accompagnement et de conseil au Conseil supérieur, a participé à cet atelier avec Julien Herenberg de la CNCC et Dominique Nechelis de l'ANC.

Après avoir présenté les différentes catégories de titres et leur définition, il a été rappelé l'importance de qualifier les titres pour déterminer le régime fiscal lors de leur cession, effectuer la communication financière selon la catégorie de titres et fixer les modalités de réalisation des tests de dépréciation. Les différentes modalités de dépréciation des titres ont été présentées selon leurs catégories. ■

Retrouvez tous les outils pour réaliser une mission d'évaluation sur le site de l'Ordre : www.entrepriseevaluation.com